LOGO + NOM DE L’ENTREPRISE **CONTRAT DE COURTAGE**

COORDONNÉES DE L’ENTREPRISE **POUR**

**BATEAU DE PLAISANCE**

ENTRE # CONTRAT : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(NEQ) INC. agissant sous le nom de DATE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**NOM DE L’ENTREPRISE,**

ayant sa place d’affaires (inscrire l’adresse civique de l’entreprise);

Ci-après appelée le « **COURTIER**»

ET

|  |
| --- |
| PRÉNOM : NOM : |
| ADRESSE : |
| VILLE : CODE POSTAL : |
| TÉL. BUR : TÉL. RÉS : |
| CELL : COURRIEL : |

Ci-après appelée le « **VENDEUR** »

1. **DÉFINITIONS :**
   1. « Embarcation » : signifie le bateau de plaisance et sa remorque, le cas échéant, plus amplement décrit à la fiche descriptive jointe à titre d’annexe A à la présente convention;
   2. « Personne intéressée par le Courtier » : signifie toute personne qui manifeste un intérêt pour l’achat de l’Embarcation :
      1. après avoir été informé, directement ou indirectement, de la mise en vente de l’Embarcation par le Courtier et/ou son personnel;
      2. suite à une visite du site Web du Courtier (inscrire le site Web);
      3. suite à la consultation d’une annonce publiée par le Courtier et/ou son personnel;
      4. après avoir appris sa mise en vente par une tierce personne (autre que le Courtier et/ou son personnel) qui a consulté le site Web du Courtier ou une annonce publiée par ce dernier.
2. **OBJET :**

Le Vendeur retient les services du Courtier pour qu’il agisse à titre d’intermédiaire exclusif pour la vente de l’Embarcation; le tout sujet aux termes et conditions de la présente convention.

Le Vendeur reconnaît que la présente convention de courtage n’inclut pas l’entreposage ni l’entretien sur l’Embarcation et/ou sa remorque, lesquels devront faire l’objet d’une entente séparée avec le Courtier.

1. **TERME :**

La présente convention prendra effet dès sa signature pour se terminer au plus tard le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à 23 h 59, à moins d’entente expresse et écrite des parties à l’effet contraire.

1. **RÉMUNÉRATION :**
   1. La rémunération de Courtier est payable au moyen d’une commission équivalente à \_\_\_\_% du prix de vente convenu et accepté entre le Vendeur et la Personne intéressée par le Courtier;
   2. La rémunération du Courtier est payable en totalité au moment de la signature des documents de passation de titres entre le Vendeur et la Personne intéressée par le Courtier;
   3. Advenant que, pendant la durée de la présente convention l’Embarcation soit vendue par le Vendeur sans l’intervention du Courtier, la rémunération du Courtier sera réduite de moitié et sera payable aux même conditions;
   4. Si, dans les soixante (60) jours ouvrables suivant l’expiration de la présente convention, l’Embarcation est vendue par le Vendeur à une Personne intéressée par le Courtier durant la période pendant laquelle la présente convention a été en vigueur; l’intégralité de la commission sera due, exigible et payable au Courtier par le Vendeur.
2. **OBLIGATIONS DU COURTIER :**

5.1. Pendant la durée de la présente convention, le Courtier s’engage à annoncer la mise en vente de l’Embarcation sur son site Web, ainsi que sur le babillard situé dans la salle d’exposition de sa place d’affaires située à (inscrire la ville de la compagnie);

5.2. Le Courtier s’engage à recevoir toutes offres d’achat raisonnables et à les transmettre sans délai au Vendeur;

5.3. Le Courtier s’engage également à transmettre à la Personne intéressée par le Courtier toute contre-proposition formulée par le Vendeur;

5.4. Le Courtier s’engage, durant les heures d’ouverture, à maintenir le personnel nécessaire pour permettre la visite de l’Embarcation et, si nécessaire, les essais sur l’eau;

5.5. Le Courtier doit informer sans délai le Vendeur de toute situation et/ou incident survenu avec l’Embarcation si ceux-ci portent atteinte ou risque de porter atteinte à la valeur économique de l’Embarcation; étant entendu que le Courtier n’assume aucune responsabilité, sauf pour faute lourde.

1. **OBLIGATIONS DU VENDEUR :**

6.1. Le Vendeur s’engage et s’oblige à répondre aux offres d’achat reçues dans les délais qui y seront mentionnés et à défaut de délai, aux maximum dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception de toute offre d’achat transmise par le Courtier;

6.2. Le Vendeur s’engage et s’oblige à maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention une assurance multirisque sur l’Embarcation couvrant la responsabilité civile du Vendeur et de toute personne pouvant prendre place à bord de l’Embarcation et à fournir copie de ladite police d’assurance sur demande du Courtier;

6.3. Le Vendeur s’engage à payer les frais de mise à l’eau, si nécessaire, et ce, selon les tarifs habituels du Courtier;

6.4. Le Vendeur s’engage et s’oblige à maintenir à payer les frais de quai qui, pendant la durée de la présente convention, seront réduits à la somme de vingt-quatre dollars (24,00$) le pied linéaire, payable en totalité à la signature de la présente convention;

6.5. Si l’Embarcation est vendue avant l’expiration du terme de la présente convention mentionné au paragraphe 3, les frais de quai déjà payés seront remboursés au prorata de la période non utilisée;

6.6. Le Vendeur s’engage et s’oblige à maintenir en vigueur tous les permis et immatriculations requis par les autorités gouvernementales pour l’Embarcation et sa remorque, le cas échéant, et ce, pendant toute la durée de la présente convention;

6.7. Le Vendeur s’engage à fournir, sur demande du Courtier, une copie de l’expertise maritime;

1. **DÉCLARATIONS DU VENDEUR :**
   1. Le Vendeur déclare qu’il est le seul et unique propriétaire de l’Embarcation et qu’il a la pleine autorité pour signer le présent contrat;
   2. Le Vendeur déclare n’avoir connaissance d’aucun facteur se rapportant à l’Embarcation susceptible de diminuer de façon significative sa valeur, sauf ce qui est déclaré à l’Annexe A des présentes;
   3. Le Vendeur déclare que l’Embarcation est libre de toute hypothèque ou droit réel, sauf ce qui est déclaré à l’annexe A; et s’engage à donner à l’acheteur un titre de propriété de toutes charges;
   4. Le Vendeur déclare que les renseignements qu’il a soumis au Courtier concernant l’Embarcation et étant inscrit à l’annexe A des présentes, sont véridiques et exacts et il reconnait que le Courtier n’assume aucune responsabilité quant à l’inexactitude, la fausseté ou une modification quant à ces renseignements; étant entendu que le Vendeur a l’obligation d’informer le Courtier de toute modification;
2. **RESPONSABILITÉ :**

8.1 Advenant que le Courtier fasse l’objet d’un recours, en dommages ou autres, mettant en cause l’état de l’Embarcation, son entretien ou son utilisation, ou mettant en cause une erreur ou des déclarations fausses ou inexactes mentionnées à la présente convention ou à son annexe A, le Vendeur sera tenu et se porte fort :

8.1.1 d’assumer à ses frais la défense du Courtier face à tels recours;

8.1.2 de tenir indemne le Courtier de toute responsabilité qui pourrait lui être imputée aux termes de tels recours et l’indemniser de toute condamnation financière et/ou monétaire pouvant intervenir contre lui en capital, intérêts, frais et accessoires;

8.2 Advenant toute perte totale ou partielle de l’Embarcation, tout vandalisme causé à l’Embarcation, tout bris mécanique pendant un essai sur l’eau ou pendant la durée de la présente convention, le Courtier n’assume aucune responsabilité; sauf en cas de faute lourde.

1. **FRAIS ET INTÉRÊTS :**

Toutes sommes impayées aux termes des présentes porteront intérêts au taux de 18% l’an à compter de leur échéance;

1. **ÉLECTION DE DOMICILE :**

Pour l’exécution de la présente convention, les parties élisent domicile dans le district judicaire d’Iberville.

**EN FOI DE QUOI**, nous avons signé à (inscrire la ville de la compagnie), à la date mentionnée à l’entête.

COURTIER : VENDEUR :

(NEQ) QUÉBEC INC.

Agissant sous le nom de

**Inscrire le nom de la compagnie**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**ANNEXE A : FICHE DESCRIPTIVE DE L’EMBARCATION**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Embarcation | Année | Marque | Modèle | # de Série | Immatriculation |
|  |  |  |  |  |  |
| Moteur : |  |  |  |  |  |
| Moteur : |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Remorque | Année | Marque | Modèle | # de Série | Immatriculation |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**PRIX DEMANDÉ PAR LE VENDEUR : $**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**TOTAL DES FRAIS DE QUAI :**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_**pieds x 24,00$=**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* Payé en totalité à la signature des présentes

**EXPERTISE MARITIME :**

* Expertise remise
* Expertise non remise

**NOM DE L’ASSUREUR :**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**# DE POLICE :**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* copie police remise
* copie police non remise

**IMMATRICULATION DU BATEAU :**

* remise
* non remise
* Je désire signer une convention concernant l’entreposage et l’entretien de mon Embarcation et de sa remorque.
* Je ne désire pas signer de convention concernant l’entreposage et l’entretien de mon Embarcation et de sa remorque.

**Je, soussigné(e), déclare que les renseignements soumis concernant l’Embarcation et sa remorque et étant inscrit à la présente annexe A sont véridiques et exacts et que je n’ai pas omis de divulguer aucune information importante.**

Vendeur :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_